

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01066 Numéro SIREN : 841 593 031 Nom ou dénomination : 3JMR Précision
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002516

3JMR Précision
S.A.S. au capital de 2 000 €
Siège social : Lieu-Dit les Pierrelles
26 240 BEAUSEMBLANT
841 593 031 RCS Romans

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2020**

Le dix-huit décembre deux mille vingt,
A dix heures,

Les associés de la Société 3JMR Précision se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 03 décembre 2020.

Sont présents :

- **Monsieur Juan-Manuel RUIZ,**
Propriétaire de cinq cents actions, ci 500 actions
- **La Société BSH,**
Représentée par son Président, Monsieur Vincent BOURDEAUX,
Propriétaire de cinq cents actions, ci 500 actions

Total des actions des associés présents : mille (1 000) actions sur les mille (1 000) actions composant le capital social.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Juan-Manuel RUIZ préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Décision à prendre en application de l'article L. 227-1 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 décembre 2020, qui a constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 227-1 du Code de commerce, décide la dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, ne recueillant aucune voix sur les mille (1 000) parts, n'est pas adoptée.

L'Assemblée constate que, du fait du rejet de la résolution, la Société poursuivra son activité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

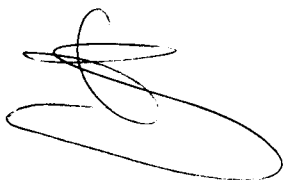
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés.

Juan-Manuel RUIZ
Président associé



La Société BSH
Directeur Général associé

